

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des décors peints de l'ancien théâtre à Châtelleraut au titre de l'année 2012

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais travaille à la réhabilitation de l'ancien théâtre de Châtelleraut, aujourd'hui classé Monument Historique. Parmi les éléments qui ont plaidé en faveur d'une protection maximale au titre des Monuments Historiques, figurent l'ensemble des décors peints entreposés dans les réserves. Ces décors ont fait l'objet d'une étude préalable à la restauration en 2010.

En 2011, la CAPC a financé le traitement, le stockage et une étude historique sur cet ensemble de décors.

En 2012, une tranche de restauration est programmée pour les deux premiers ensemble.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001, définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'Ancien Théâtre,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 5 du bureau du 4 avril 2011 portant sur la demande de subvention pour le programme de restauration des décors peints de l'ancien théâtre,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a la libre disposition du bâtiment et que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

CONSIDERANT que l'intervention de l'Etat est fixée à 50 % du montant HT des travaux,

Délibération du bureau communautaire

du 1er Octobre 2012

n° 9

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération correspondant à l'année 2012, et de solliciter la subvention suivante auprès de l'Etat :

Dépenses € HT		Recettes	
Restauration	90 000 €	Etat (50% du montant HT)	45 000 €
		Autofinancement	45 000 €
Total	90 000 €	Total	90 000 €

- de s'engager à financer la totalité des marchés de travaux, soit 107 640 € TTC sur l'exercice 2012, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire : 324.23/1321/OP153/5105.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 09/10/12, n° 6847
Publié au siège de la CAPC, le 03/10/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM